

## **I - Comptes rendus :**

- Approbation, à l'unanimité, du compte rendu de conseil communautaire du 16 février
- Information sur les comptes rendus de bureaux du 4 février et 11 mars 2015

## **II – Action économique**

### **A – CDDS**

#### **. Projets des communes**

Pour 2016 les inscriptions sont les projets de Charentilly, Pernay et Sonzay qui ont des projets supérieurs à 120 000 € et qui seront terminés dans l'année.

Le conseil prend acte de la décision des communes.

#### **C20.2015 CDDS - Projet - Bâtiment Polaxis**

Projet : Dépenses 925 000 € HT dont 25 000 € HT pour la partie études et 900 000 € HT pour les travaux de construction. Compte tenu de l'importance du dossier, celui-ci sera porté sur 2015 et 2016. L'aide au titre CDDS sera de 191 843 € au titre de l'enveloppe 2015 et de 227 317 € au titre de l'enveloppe 2016 des CDDS.

### **B –SIEIL : Adhésion au syndicat intercommunal d'énergie d'Indre Et Loire**

Monsieur le Président demande à ce que les délibérations soient prises en conseils municipaux avant le conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2015.

## **III – Finances**

### **A - Approbation des comptes administratifs 2014 et affectation des résultats : budget général, budget Action Economique, Polaxis, Step, culture.**

#### **C21.2015 Approbation des comptes administratifs 2014 et affectation des résultats : budget général, budget Action Economique, Polaxis, Step, culture.**

M. Le Président, expose les comptes administratifs communautaires puis sort de la séance. Monsieur Lachaud procède aux votes.

. Compte administratif *budget général* : Il laisse apparaître, pour 2014, le résultat d'exercice suivant : un excédent de fonctionnement de 443 598.51 € et un déficit d'investissement de 108 971.31 €. (Un reste à réaliser de 960 332.22 € en dépenses et 296 058.20 € en recettes), soit un résultat de clôture de + 714 207.64 € en fonctionnement et un déficit d'investissement de 857 103.24 €. Affectation de résultat pour 714 207.64 €.

Le conseil, après délibération, vote pour à l'unanimité quant à ce compte administratif

. Compte administratif budget *action économique* : Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice de 96 084.73 € et un déficit d'investissement de 40 804.42 €. Un résultat de clôture de + 132 948.57 € en fonctionnement et de + 3 168.50 € en investissement. Restes à réaliser en dépenses : 11 368.09 Affectation de résultat pour 8 199.59 €  
Le conseil, après délibération, vote pour à l'unanimité quant à ce compte administratif

. Compte administratif budget *site Polaxis* : Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice de 187 878.19 € et un excédent d'investissement de 971 606.14 €. Le résultat de clôture est le suivant : fonctionnement : excédent de 420 025.85 € et en investissement un déficit de 231 558.34 €. Pas de restes à réaliser. Affectation du résultat pour 231 558.34 €.

Le conseil, après délibération, vote pour avec une abstention (M. Heroux) quant à ce compte administratif

. Compte administratif budget STEP : Il laisse apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice de 19 832.78 € et un excédent d'investissement de 8 315.57 €. Le résultat de clôture est le suivant : fonctionnement : excédent de 19 832.78 € et en investissement un excédent de 12 703.23 €. Pas de restes à réaliser. Pas d'affectation de résultat, repris en excédent reporté.

Le conseil, après délibération, vote pour à l'unanimité quant à ce compte administratif

. Compte administratif budget Espace Culturel Les Quatre Vents : un résultat nul puisque dépenses et recettes sont équilibrées.

Le conseil, après délibération, vote pour à l'unanimité quant à ce compte administratif

## **B - Approbation des comptes de gestion de Monsieur Le Trésorier Principal**

### **C22.2015 Approbation des comptes de gestion de Monsieur Le Trésorier Principal**

Monsieur le Président présente au conseil les comptes de gestion de M. le Trésorier Principal. Ceux-ci sont identiques aux comptes administratifs.

Le Conseil, après délibération, approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'ensemble des budgets : budget général, budget Action Economique, budget Polaxis, budget Step et budget Espace Culturel Les Quatre Vents.

## **C - Vote du taux 2015**

### **C23.2015 Vote des taux 2015**

Monsieur le Président expose aux élus qu'il convient de voter les taux 2015.

<b>Taxe concernée</b>	<b>Rappel taux voté 2014</b>	<b>Taux 2015</b>
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	<b>20.94</b>	<b>20.94</b>
Taxe d'habitation	8.84	8.84
Taxe foncier bâti	0.118	0.118
Taxe foncier non bâti	2.41	2.41

Monsieur le Président propose de conserver les taux tels que 2014, donc Cotisation Foncière des Entreprises à un taux de 20.94 ; taxe d'habitation à 8.84 ; taxe foncier bâti : 0.118 taxe foncier non bâti : 2.41.

Après délibération, les élus valident ces taux à l'unanimité.

## **D - FPIC : affectation du fonds**

Monsieur le Président rappelle que cette somme a été portée en intégralité à la Communauté de Communes les années antérieures. Il propose pour 2015 :

- Pour la CCGC, participation au bâtiment pour l'ADS

et

- le reste pouvant être réparti aux communes en fonction de la somme qui sera obtenue.

La délibération finale sera prise au conseil de juin en fonction des sommes attribuées. Les chiffres seront reçus en 2<sup>ème</sup> quinzaine d'avril.

## **E - Vote des budgets 2015 : budgets général, économique, Polaxis, Step, culture**

### **C24.2015 Vote des budgets 2015 : budgets général, économique, Polaxis, Step, culture**

. Budget général : La section de fonctionnement s'équilibre à 4 762 150 €. La section d'investissement s'équilibre à 4 074 640 €.

Le Conseil, après délibération, émet un avis favorable avec une voix contre (M. Robert) quant au budget général 2015.

. Budget action économique : La section de fonctionnement s'équilibre à 2 317 520 €. La section d'investissement s'équilibre à 2 109 520 €.

Le Conseil, après délibération, émet un avis favorable quant au budget action économique avec une abstention (M. Robert)

. Budget site Polaxis : La section de fonctionnement s'équilibre à 6 181 663 €. La section d'investissement s'équilibre à 6 262 731 €.

Le Conseil, après délibération, émet un avis favorable quant au budget Polaxis avec 3 abstentions (M. Robert, Mme Terrenere et M. Heroux)

. Budget STEP : La section de fonctionnement s'équilibre à 75 833 €. La section d'investissement s'équilibre à 46 282€.

Le Conseil, après délibération, émet un avis favorable quant au budget STEP avec une abstention (M. Robert)

. Budget Espace Culturel Les Quatre Vents : La section de fonctionnement s'équilibre à 270 112 €.

Le Conseil, après délibération, émet un avis favorable quant au budget culture avec 1 voix contre (M. Boullenger) et 3 abstentions (M. Robert, Mme Terrenere et M. Heroux)

## **F - Autorisation de versement des subventions 2015**

### **C25.2015 Autorisation de versement des subventions 2015**

Monsieur le Président expose au conseil qu'il est nécessaire de valider les subventions 2015, à savoir :

- Scénoféerie : 5 000 €
- Courses hippiques : 750 €
- Ecole de musique Centre Neuillé-Neuvy : 18 000 €
- La roue tourangelle : 200 €
- Bricanotes : selon partenariat Pact : 3 685 €
- Reversement Pact Racan : 6 250 €
- 

Le conseil, après délibération, valide ces subventions avec 3 abstentions (M. Peninon, Mme Durand et Mme Degousse) un contre (M. Verneau)

## **G - Autorisation de versement des subventions ALSH 2015**

### **C26.2015 Autorisation de versement des subventions ALSH 2015**

Monsieur le Président expose au conseil qu'il est nécessaire de valider les subventions de fonctionnement 2015, à savoir :

SUBVENTION AUX ALSH	2015
Bonjour La Récré de Beaumont La Ronce	11 734 €
Cérelles	5 251 €
Regards d'Enfance de Rouziers de Touraine	18 950 €
Saint Antoine du Rocher	31 961 €
JP & D Lasalle de Semblançay	8 000 €
Pataclou de Sonzay	16 120 €
<b>TOTAL</b>	<b>92 016 €</b>

Le conseil, après délibération valide ces subventions à l'unanimité.

## **H - Amortissement des travaux de voirie**

### **C27.2015 Amortissement des travaux de voirie**

Monsieur le Président expose au conseil qu'il convient de se prononcer quant à l'éventuel amortissement des travaux de voirie.

Considérant que l'instruction comptable prévoit, que le compte 2152 n'est pas obligatoirement amorti. Les travaux de voirie étant comptabilisés au compte 2152, il propose de ne pas les amortir. Le conseil, après délibération, accepte cette proposition avec 3 abstentions (M. Heroux, Mme Terrenere et M. Péricard).

## **I - Avance Remboursable**

### **C28.2015 Avance Remboursable**

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations du conseil communautaire en date 30 mars 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,  
Considérant la nécessité de financer dans les meilleures conditions les travaux du budget annexe Polaxis,  
Après avis de la commission des finances en date du 9 mars 2015.  
Le conseil communautaire, après délibération, accepte à l'unanimité :  
Article 1 : d'accorder une avance remboursable du budget général au budget annexe Polaxis.  
Le montant de l'avance remboursable est de 55 000 euros, elle sera portée au débit du compte 2763 du budget principal et au crédit du compte 1687 du budget annexe Polaxis.

Article 2 : L'avance remboursable est prévue pour *une durée de cinq ans renouvelable une fois*. Cette avance sera remboursée in fine, toutefois il est précisé qu'un remboursement anticipé pourra être envisagé en totalité ou partiellement en fonction de la commercialisation de la zone ou de la capacité de CCGC à mobiliser des financements autres.

## **IV – Voirie**

### **C29.2015 Modification du Règlement de voirie.**

Monsieur le Président propose aux élus communautaires un nouveau règlement de voirie suite à la prise de compétence complète au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et au travail de la commission.  
Cette délibération annule et remplace la précédente délibération concernant le règlement de voirie n°C46.2010 et prendra effet à compter de la date de son approbation par le conseil communautaire

Après délibération, les élus acceptent cette proposition à l'unanimité.

## **V - Petite enfance, enfance, jeunesse**

### **C30.2015 ALSH – Neuillé-Pont-Pierre – Extension période d'accueil**

Il est exposé qu'une réunion bilan alsh « les bambins de Prévert » / CAF / CCGC a eu lieu le 2 mars 2015. Il en ressort que les élus proposent de soumettre au conseil (sous réserve du financement du reste à charge, par la commune de Neuillé-Pont-Pierre),

- la pérennisation du mercredi en alsh extra-scolaire.
- l'expérimentation pour la période estivale (juillet et août) avec une capacité de 25 places.

Monsieur le Président précise qu'il n'est pas envisagé d'ALSH pour les petites vacances.

Le conseil, après délibération, accepte cette proposition à l'unanimité.

## **VI – Culture**

### **A – Vote des tarifs locations espace culturel « les quatre vents » (document joint)**

#### **C31.2015 Vote des tarifs locations espace culturel « les quatre vents »**

Monsieur le Président expose au conseil qu'il convient de modifier les tarifs des locations de l'espace culturel selon le document joint.

Cette délibération annule et remplace les délibérations C34.2011 et C04.2013. Les nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

## Tarifs de location - Espace culturel "Les Quatre Vents"

				Forfait de base *	OPTIONS			Total					
					Scène ** & Loges	Gradins	Office						
<b>Sur le territoire</b>	<b>Associations ***</b>	Semaine	1/2 journée	8h-13h ou 14h-19h	120 €	50 €	80 €	100 €	350 €	<b>Ménage NON inclus</b>	Si utilisation de notre matériel scénique -> obligation notre Régisseur à 35€/h		
			1 jour	8h - 19h	180 €	50 €	80 €	100 €	410 €				
			Soirée	19h - 1h	180 €	50 €	80 €	100 €	410 €				
			Jour supplémentaire	8h - 19h	100 €	50 €	80 €	100 €	330 €				
	Communes	Week-End	1/2 journée	8h-13h ou 14h-19h	150 €	50 €	80 €	100 €	380 €				
			1 jour	8h à 19h	270 €	50 €	80 €	100 €	500 €				
			Soirée	19h à 1h	270 €	50 €	80 €	100 €	500 €				
			2 jours	samedi 8h - dimanche 19h	420 €	50 €	80 €	100 €	650 €				
			WE entier	vendredi 14h - dimanche 19h	520 €	50 €	80 €	100 €	750 €				
	Particuliers Entreprises Comités d'entreprises	Semaine	1/2 journée	8h-13h ou 14h-19h	400 €	50 €	80 €	100 €	630 €			<b>Ménage inclus</b>	Si utilisation de notre matériel scénique -> obligation notre Régisseur à 35€/h
			1 jour	8h - 19h	520 €	50 €	80 €	100 €	750 €				
			Soirée	19h - 1h	520 €	50 €	80 €	100 €	750 €				
Jour supplémentaire			8h - 19h	270 €	50 €	80 €	100 €	500 €					
Week-End		1/2 journée	8h-13h ou 14h-19h	470 €	50 €	80 €	100 €	700 €					
		1 jour	8h - 19h	620 €	50 €	80 €	100 €	850 €					
		Soirée	19h - 1h	620 €	50 €	80 €	100 €	850 €					
		2 jours	samedi 8h - dimanche 19h	980 €	50 €	80 €	100 €	1 210 €					
		WE entier	vendredi 14h - dimanche 19h	1 430 €	50 €	80 €	100 €	1 660 €					

<b>Sur le territoire</b>	Spectacle Ecole Collège	1 jour / an		160 €		100 €	260 €	<b>Ménage inclus</b>	Si utilisation de notre matériel scénique -> obligation notre Régisseur à 35€/h
--------------------------	-------------------------	-------------	--	-------	--	-------	-------	----------------------	--

<b>Hors Territoire</b>	Associations	Semaine	1/2 journée	8h-13h ou 14h-19h	410 €	50 €	80 €	100 €	640 €	<b>Ménage inclus</b>	Si utilisation de notre matériel scénique -> obligation notre Régisseur à 35€/h	
			1 jour	8h à 19h	545 €	60 €	100 €	125 €	830 €			
			Soirée	19h à 1h	545 €	60 €	100 €	125 €	830 €			
			Jour supplémentaire	8h- 19h	285 €	60 €	100 €	125 €	570 €			
	Communes	Week-End	1/2 journée	8h-13h ou 14h-19h	485 €	60 €	100 €	125 €	770 €			
			1 jour	8h à 19h	650 €	75 €	120 €	150 €	995 €			
			Soirée	19h à 1h	650 €	75 €	120 €	150 €	995 €			
			2 jours	samedi 8h - dimanche 19h	975 €	110 €	120 €	150 €	1 355 €			
			WE entier	vendredi 14h - dimanche 19h	1 435 €	110 €	120 €	150 €	1 815 €			
	Particuliers Entreprises	Semaine	1/2 journée	8h-13h ou 14h-19h	525 €	60 €	95 €	115 €	795 €			Si utilisation de notre matériel scénique -> obligation notre Régisseur à 35€/h
			1 jour	8h à 19h	690 €	80 €	125 €	155 €	1 050 €			
			Soirée	19h à 1h	680 €	80 €	125 €	155 €	1 040 €			
			Jour supplémentaire	8h - 19h	360 €	80 €	125 €	155 €	720 €			
	Comités d'entreprises	Week-End	1/2 journée	8h-13h ou 14h-19h	605 €	60 €	95 €	115 €	875 €			
			1 jour	8h - 19h	810 €	90 €	150 €	190 €	1 240 €			
			Soirée	19h à 1h	810 €	90 €	150 €	190 €	1 240 €			
2 jours			samedi 8h - dimanche 19h	1 295 €	140 €	150 €	190 €	1 775 €				
		WE entier	vendredi 14h - dimanche 19h	1 495 €	140 €	150 €	190 €	1 975 €				

\* Forfait de base = Bar + Salle de 159 m<sup>2</sup> (salle devant la scène) + Salle de 100 m<sup>2</sup> (petite salle)

\*\* Uniquement le matériel disponible sur place, hors prestation technique son et lumière

\*\*\* Les associations du territoire bénéficient à la 1ère utilisation de l'année une réduction de 50%

### Horaires

1/2 journée : 8h - 13h ou 14h - 19h  
 1 jour : 8h - 19h  
 Soirée : 19h - 1h  
 2 jours : du samedi 8h au dimanche 19h  
 WE entier : du vendredi 14h au dimanche 19h

### Cautions

Caution ménage : 200€ -> pour les associations du territoire  
 Caution bâtiment : 1500€  
 Caution matériel : 10000€ -> si utilisation du matériel technique

Tout dépassement d'horaire : 30€ / heure

Tarifs votés au conseil communautaire du 30 mars 2015 - Applicable au 1er avril 2015

Le conseil, après délibération, accepte cette proposition à l'unanimité.

## **B – Vote du règlement intérieur des quatre vents. (document joint)**

### **C32.2015 Vote du règlement intérieur des quatre vents**

Monsieur le Président expose au conseil qu'il convient de modifier le règlement intérieur de l'espace culturel selon le document joint.

Cette délibération annule et remplace la délibération C80.2009. Le nouveau règlement intérieur prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le conseil, après délibération, accepte cette proposition à l'unanimité.

## **VII – Cadre de vie, environnement**

### **A - Groupement de commande avec Tour(s)Plus pour le tri des emballages ménagers recyclables et autorisation à lancer les marchés**

#### **C33.2015 Groupement de commande avec Tour(s)Plus pour le tri des emballages ménagers recyclables et autorisation à lancer les marchés**

La Communauté d'agglomération Tour(s)plus et la Communauté de Communes Gâtine Choisilles ont des besoins identiques en matière de tri des emballages ménagers et journaux-magazines.

La Communauté d'agglomération Tour(s)plus et la Communauté de communes Gâtine Choisilles souhaitent donc s'associer, en application de l'article 8 du code des marchés publics, afin d'organiser une mise en concurrence commune dans le cadre d'un groupement de commandes.

Le marché sera de type marché à bons de commande.

La Communauté d'Agglomération Tour(s)plus sera le coordonnateur du groupement. La commission d'appel d'offres est créée spécifiquement pour le groupement de commandes.

Le coordonnateur signera et notifiera les marchés, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution, conformément à l'article 8 – VII – 1° du code des marchés publics.

Il convient d'approuver la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement.

Monsieur le Président expose au conseil qu'il serait opportun de :

- permettre un groupement de commande avec Tour(s) Plus pour le tri des emballages ménagers recyclables et
- d'autoriser le lancement des marchés relatifs à ce groupement de commande.

Le conseil, après délibération, accepte cette proposition à l'unanimité.

### **B - Création de la commission d'appel d'offres du groupement** (il doit s'agir de deux élus déjà membre de la CAO d'origine).

#### **C34.2015 – Création de la commission d'appel d'offres du groupement avec Tour(s)Plus pour le tri des emballages ménagers recyclables et autorisation à lancer les marchés**

Ce sont deux membres de la CAO actuelle (titulaires ou suppléants)

Monsieur le Président propose que Monsieur Trystram soit un délégué consultatif de la CAO.

Tableau actuel de la CAO :

<b>Titre Titulaire</b>	<b>Nom Titulaire</b>	<b>Prénom Titulaire</b>	<b>Titre suppl</b>	<b>Nom suppl</b>	<b>Prénom suppl</b>
Monsieur	LACHAUD	Dominique	Madame	DUPUIS	Brigitte
Monsieur	ROBERT	Jean-Paul	Monsieur	VERNEAU	Jean-Pierre
Monsieur	POULLE	Guy	Madame	DEGOUSSE	Huguette
Monsieur	ANCEAU	Alain			

Monsieur le Président demande si des élus sont volontaires.

Se portent volontaires :

Titulaire : M. Alain ANCEAU

Suppléant : Mme Huguette DEGOUSSE

Après délibération, la liste présentée est votée à l'unanimité.

### **C – Information quant à l'autorisation donnée à M. le Président par le bureau pour lancer les marchés de déchetterie :**

A savoir :

- 1 marché sur le traitement des déchets de Saint-Antoine-du-Rocher (un par déchet),
- 1 marché sur le transport,
- 1 marché sur l'exploitation de la déchetterie et l'évacuation des déchets de Pernay et sur la gestion de Saint-Antoine.

Le conseil est invité à prendre acte de ces décisions

## **VIII – Délégués Pays Loire Nature – Personnel**

### **A – Nomination de délégués au Pays Loire Nature**

#### **C35.2015 Nomination de délégués au Pays Loire Nature**

Monsieur le Président expose au conseil que du fait des élections départementales, le remplacement du bureau du Pays est nécessaire. Le conseil communautaire est invité à réélire de nouveaux délégués.

Il sera fait appel à candidature.

#### ***Pour mémoire : délégués actuels :***

Le comité syndical du Pays Loire Nature Touraine est composé de la manière suivante :

- **Les délégués du Conseil Général** : les quatre conseillers généraux actuels des quatre cantons du Pays Loire Nature, soit Mme Chaigneau, M. Zamarlik, M. Gouzy et **M. Lachaud**. (inchangés jusqu'aux prochaines élections cantonales en 2015).

- **les trois Présidents des communautés de communes** (ou leur délégué s'ils sont représentants du CG) – Monsieur **Anceau** Alain

- Ensuite, les délégués de chaque communauté de communes sont ainsi prévus dans les statuts :

- 4 délégués titulaires pour la CCTNO et 4 suppléants

- **2 délégués titulaires pour la CCGC et 2 suppléants, à savoir :**

. **Titulaires : M. Trystram A, M. Lehagre P**

. **Suppléants : Mme Dupuis B, M. Poulle G**

- 2 délégués titulaires pour la CC Racan et 2 suppléants.

Soit un total de 15 membres et 8 suppléants.

Au titre de Gâtine et Choisilles, Madame Dupuis est maintenant conseillère départementale, elle est donc à ce titre représentante du Conseil Général. Un nouveau vote est donc nécessaire,

Il est procédé à l'élection. Sont élus :

- 2 délégués titulaires : M. Trystram A. ; M. Lehagre P.
- 2 délégués suppléants : M. Lachaud D. ; M. Poulle G.

Après délibération, il a été procédé au vote. L'élection ci-dessus a été votée à l'unanimité.

### **B - Création d'un poste de CAE/CUI pour l'espace culturel « les quatre vents »**

#### **C36.2015 Création d'un poste de CAE/CUI pour l'espace culturel « Les Quatre Vents »**

Le Président propose de créer un poste supplémentaire de CAE affecté à l'Espace Culturel « Le Quatre Vents » pour une durée d'un an, à raison de 20 h par semaine, sur un planning annualisé, afin de respecter les amplitudes horaires liées au code du travail.

Le conseil communautaire, après délibération accepte cette proposition avec 3 abstentions (M. Heroux, Mme Terrenere et M. Péricard).

## **IX – Motion AMF et AMIL 37**

### **- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

#### **C37.2015 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Les collectivités locales et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La communauté de communes de Gâtine et Choisilles rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la communauté de communes de Gâtine et Choisilles estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles soutient les demandes de l'AMF et de l'AMIL :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le conseil, après délibération approuve cette motion avec 3 abstentions (M. Péricard, M. Faurie et M. Lachaud)

**Fin de séance : 21h30**

**Prochaine séance : Lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 19h00**